Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20261029-2026_082A-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

N° d'ordre de la délibération :
N°2026-082

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 22

Objet :
**Motion – Fermeture de l'agence du Crédit agricole**

Date de convocation :
23/10/2026

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
# CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 octobre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Julien KERGUILLEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Sabine REBEYROTTE, Stéphane NEAR, Marie Claire PARCHEMINAL, Annick LARGANT, Guy KERGOAT, Catherine LAURENT, Thierry GUILLOU, Céline PERON, Simon BUISSON, Claire LAFOSSE.

Absents : Christine SOVRANO, Souhila SANCHEZ (procuration à Julien KERGUILLEC), Patrice QUEMENER (procuration à Guy KERGOAT), Matthieu SIFFIER (procuration à Sabine REBEYROTTE), David PILLOT (procuration à Marie Claire PARCHEMINAL), Erwan NORMAND (Procuration à Alexandre BOUGET), Aurélie BONTHONNEAU (procuration à Claire LAFOSSE), Emmanuel BECQUET (procuration à Tangi BRETON), Marina LOZACH (procuration à Céline PERON), Mélanie LHUILLERY (procuration à Catherine LAURENT)

Secrétaire de séance : Stéphane NEAR.

---

## MOTION RELATIVE A LA FERMETURE DE L'AGENCE DU CREDIT AGRICOLE

Le Conseil municipal de Pleyber-Christ, réuni en séance le jeudi 29 octobre 2026, exprime sa vive opposition à la décision du Crédit Agricole de fermer son agence communale en fin d'année 2026.

Cette décision constitue une atteinte grave au service rendu à la population. L'accès à une agence bancaire de proximité demeure essentiel pour les habitants, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les professions libérales, les associations et les porteurs de projets. Sa disparition imposera à de nombreux usagers des déplacements plus longs pour réaliser des opérations aussi courantes qu'un retrait, un dépôt d'espèces ou de chèques, ou encore un rendez-vous avec un conseiller.

Ces contraintes entraîneront des coûts supplémentaires et une perte de temps particulièrement pénalisante pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes peu à l'aise avec les outils numériques et les ménages modestes. Les automates et les applications mobiles ne peuvent pas remplacer, dans bien des situations, un accueil physique et un accompagnement personnalisé.

La fermeture de l'agence fragilisera également le commerce de proximité. Lorsque les habitants devront retirer leur argent dans d'autres communes, une partie de leurs dépenses risque de s'effectuer ailleurs, au détriment des commerçants et des services locaux. Une agence bancaire participe en outre à l'attractivité d'un territoire : elle rassure les acteurs économiques, accompagne les projets et contribue au maintien des activités.

Le Conseil municipal regrette d'autant plus cette décision qu'elle intervient après des travaux de rénovation récents, qui témoignaient de la volonté de maintenir un service de proximité. Une telle évolution apparaît incohérente et semble dictée par une logique strictement comptable, sans suffisamment prendre en compte l'usage réel de l'agence par la population, les professionnels et les associations.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20261029-2026_082A-DE

Cette fermeture s'inscrit par ailleurs dans une dynamique préoccupante de désertification bancaire des territoires ruraux. Elle aggrave les inégalités d'accès aux services essentiels entre les villes et les campagnes, affaiblit le maillage territorial et nourrit un sentiment d'abandon. Elle contrevient enfin aux objectifs de transition écologique, puisqu'elle contraint les habitants à multiplier les déplacements.

Le Crédit Agricole se réclame d'un modèle mutualiste, coopératif et de proximité. La fermeture d'une agence utile, fréquentée et récemment rénovée est ainsi vécue comme une rupture de confiance, voire comme une trahison de l'engagement historique de la banque envers les territoires qu'elle dessert.

En conséquence, le Conseil municipal demande solennellement au Crédit Agricole de reconsidérer sa décision et de maintenir une agence bancaire à Pleyber-Christ, avec un accueil physique et des services adaptés aux besoins des habitants, des professionnels et des associations.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** la présente motion relative à la fermeture de l'agence du Crédit agricole ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre la présente motion au Président du Crédit Agricole, au Directeur départemental du Crédit Agricole, au Préfet du Finistère, au Président de Morlaix Communauté, aux parlementaires de la circonscription ainsi qu'aux organisations professionnelles et associatives concernées.

Le Maire
Julien KERGUILLEC



Le secrétaire
Stéphane NEAR

